

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

pouvoirs : 7

OBJET :

**COMITÉ DE
JUMELAGE
ALLEMAND –
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-27

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 24 juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,
Mme Marie-José MARTIN, M. Mickaël MESNIL, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE
BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Pascal SAMSON qui a
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD
qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN
qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra
BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN,
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD.

Monsieur Serge DELAVALLEE a été nommé Secrétaire de
Séance.

Le Comité incarne la volonté d'entretenir l'amitié entre les peuples
grâce au jumelage avec la ville de Clausthal-Zellerfeld.

Son action vise le développement de la solidarité européenne.

Le Comité participe à :

- des échanges culturels
- des séjours linguistiques
- des rencontres lors des festivités aiglones et allemandes.

Considérant que ces actions contribuent à développer et à entretenir
les relations qui unissent nos villes jumelles ;

Vu la demande présentée par l'association en date du 27 janvier
2024 ;

Vu la décision des membres de la commission jumelages qui se sont
réunis le 4 juin 2024 ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- ***APPROUVE l'octroi d'une subvention de fonctionnement
d'un montant de 1 000 € au Comité de jumelage Allemand
pour l'organisation de ses activités.***

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HORNE